



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 13/07/2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Rappel : la détention et l'utilisation des pétards et feux d'artifices par les particuliers sont interdites en Creuse

En raison de la situation de sécheresse et des risques d'incendies que connaît le département, il est rappelé que l'usage par les particuliers des fusées et feux d'artifices, qui ne sont pas encadrés par un dispositif de sécurité anticipé, expertisé et déclaré, sont interdits sur la voie publique du 13 au 18 juillet 2022.

Seuls les spectacles pyrotechniques déclarés en préfecture et mis en œuvre par des artificiers agréés sont autorisés.

### Contact presse

#### Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle

#### Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel : [pref-communication@creuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@creuse.gouv.fr)



[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse